

COMMUNE DE SAINT HILLIERS

Impasse de la Cahutte

77160 SAINT HILLIERS

Tél : 01.64.00.15.43

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 23 NOVEMBRE 2016

Le vingt-trois novembre deux mille seize, à dix-huit heure trente, légalement convoqué, le conseil municipal, s'est réuni à la mairie, sous la présidence de Mme GALLOIS, Maire.

Présents : Mme GALLOIS, Mme CRINON, Mme LESAGE, Mme GERARD, Mr BREUIL, Mr LONGIERAS, Mr BONY, Mr CHAPUT

Absents : Mlle GAMEIRO COSTA, Mme HOSSE, Mr FOURNAISE

Secrétaire de séance : Mme CRINON

Madame le Maire ouvre la séance et demande à ce que soit porté à l'ordre du jour le point complémentaire suivant :
«Nomination du Maître d'œuvre chargé du suivi de travaux de restauration de l'église dans le cadre du contrat rural

Cette proposition est acceptée à l'unanimité des présents et représentés

Le Procès-verbal, de la précédente réunion est lu et est signé à l'unanimité des présents et représentés.

Ordre du jour :

- * Approbation du compte-rendu du conseil municipal du 07 Octobre 2016
- * prolongation du contrat d'affermage du service assainissement
- * prolongation du contrat d'affermage du service eau potable
- * Confirmation du choix des entreprises devant réaliser les travaux d'aménagement du cimetière et de création de clôture, et du montant des dits travaux
- * Questions diverses

Prolongation du contrat d'affermage du service assainissement

Madame Le Maire présente à l'Assemblée délibérante, ce que suit :

La Collectivité a confié au Délégitaire l'exploitation de son service public d'assainissement par un contrat d'affermage en date du 29 juin 2000, modifié par un avenant.

Le contrat arrivant à expiration prochainement, la Collectivité a entamé une réflexion sur l'organisation du service public qui a débouché sur le choix par le Conseil Municipal du mode de gestion du service public par voie de la délégation de service public.

Par délibération du Conseil Municipal, la Commune de SAINT HILLIERS a décidé :

- de faire exploiter son service public d'assainissement dans le cadre d'une délégation de Service Public par voie d'affermage.
- d'autoriser Monsieur le Maire de la Commune de SAINT HILLIERS à lancer la procédure visée par les articles L 1411-5 et suivant du Code Général des Collectivités Territoriales.

Afin de pouvoir terminer la consultation pour la nouvelle délégation de service public et assurer la continuité du service public, il est proposé de prolonger le contrat d'affermage jusqu'au 31 janvier 2017.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré donne pouvoir à Mme le Maire de signer l'avenant.

Prolongation du contrat d'affermage du service eau potable

Madame Le Maire présente à l'Assemblée délibérante, ce que suit :

La Collectivité a confié au Délégué l'exploitation de son service public d'eau potable par un contrat d'affermage en date du 29 juin 2000, modifié par un avenant.

Le contrat arrivant à expiration prochainement, la Collectivité a entamé une réflexion sur l'organisation du service public qui a débouché sur le choix par le Conseil Municipal du mode de gestion du service public par voie de la délégation de service public.

Par délibération du Conseil Municipal, la Commune de SAINT HILLIERS a décidé :

- de faire exploiter son service public d'eau potable dans le cadre d'une délégation de Service Public par voie d'affermage.
- d'autoriser Monsieur le Maire de la Commune de SAINT HILLIERS à lancer la procédure visée par les articles L 1411-5 et suivant du Code Général des Collectivités Territoriales.

Afin de pouvoir terminer la consultation pour la nouvelle délégation de service public et assurer la continuité du service public, il est proposé de prolonger le contrat d'affermage jusqu'au 31 janvier 2017.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré donne pouvoir à Mme le Maire de signer l'avenant.

Confirmation du choix des entreprises devant réaliser les travaux d'aménagement du cimetière et de création de clôture, et du montant des dits travaux

Vu le code des marchés publics,

Vu le procès-verbal de la commission d'appel d'offres du 10 octobre 2016

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité des présents et représentés décide d'autoriser Madame le maire à signer les marchés publics suivants :

Programme : Aménagement du cimetière et de création de clôture

Lot 1 : *Clôture*
SERRURERIE METALLETIR DU PROVINOIS-3 rue du Lavoir 77560 COURCHAMP
Montant du marché : 18.460,80 € TTC

Lot 2 : *Espaces verts*
GALLOIS SARL – 7 Grande rue – 77160 SAINT-HILLIERS

Montant du marché : 7.410 € TTC

Lot 3 : *Columbarium*
PRADOUX-CHEVRIOT – 3 Avenue de la Ferté – 77160 PROVINS
Montant du marché : 8.608 € TTC

Nomination du Maître d'œuvre chargé du suivi de travaux de restauration de l'église dans le cadre du contrat rural

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 17 février 2016 approuvant le projet restauration de l'église dans le cadre d'un contrat rural,

Madame le Maire propose aux membres du Conseil de retenir Monsieur Philippe ROUVEAU, architecte à PROVINS comme maître d'œuvre.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité des présents et représentés,

- confie à Monsieur Philippe ROUVEAU, architecte à PROVINS, la mission de maîtrise d'œuvre pour la restauration de l'église dans le cadre d'un contrat rural,

- autorise Madame le Maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier,

- dit que les crédits nécessaires à la dépense sont inscrits au Budget Primitif de la commune

Questions diverses

- * Il sera fait un courrier enjoignant chaque habitant à tailler leurs haies.
- * Il sera étudié avec les services compétents la possibilité de modifier le sens de la circulation de la rue du Ruisseau

Madame le Maire clos la séance à dix-neuf heures quarante-cinq.

Vu, le 23 Novembre 2016
Le Maire, Catherine GALLOIS

